

# Appartements 7lauximmobilierservices

## « Résidence des Granges des 7 Laux »

04 76 78 31 55 / 06 71 37 88 76

### CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

#### Inscription et confirmation de réservation

Toute inscription doit être assortie d'un versement d'arrhes correspondant à 25% ou 30% du prix du séjour. Dès le paiement des arrhes la réservation devient ferme et définitive et entraîne l'acceptation des présentes conditions de location.

#### Règlement du solde

Le solde du séjour doit être réglé un mois avant votre arrivée. La remise des clés ne pourra avoir lieu qu'après ce règlement.

#### Modifications et annulations

En cas d'annulation du séjour, les montants versés à titre d'arrhes seront conservés par les 7lauximmobilierservices

En cas de réduction du séjour, pour quelque raison que ce soit, aucun remboursement ne sera effectué.

#### Les prix comprennent :

- La location de l'appartement
- La télévision
- L'eau, l'électricité et le chauffage
- Un emplacement de parking en sous sol
- Un balcon ou terrasse
- Un casier à ski

La taxe de séjour, 0.50€ est en sus et à régler sur place le jour de l'arrivée.

#### Accueil et remise des clés

L'accueil a lieu à l'agence situé au cœur de la résidence des granges des 7 Laux. La remise des clés a lieu après paiement intégral du séjour, des taxes de séjour, des prestations supplémentaires et le versement de la caution d'un montant de **800€ à 1000€** (selon appartement) **en carte bancaire**.

**Le locataire** s'engage à prendre possession des lieux à la date prévue, pendant les horaires d'ouverture de l'agence ou après un arrangement avec les 7lauximmobilierservices.

Dans l'éventualité où ces conditions ne seraient pas remplies, l'agence serait en droit de relouer l'appartement dans les 24 heures.

L'appartement est disponible à partir de 15 heures le samedi ou dimanche d'arrivée (selon semaine) et doit être libéré le jour du départ avant 10 heures. En cas de départ après 10 heures, une somme forfaitaire de 150 € sera retenue sur la caution.

En cas d'arrivée en dehors des heures d'ouverture de l'accueil, **le locataire** devra s'entendre préalablement avec l'agence afin d'organiser son arrivée. En cas de problème, **le locataire** ne pourra prétendre à aucun dédommagement et la responsabilité du propriétaire ou de l'agence ne pourra en aucun cas être engagée.

#### Etat des lieux, propreté, détérioration :

Toute réclamation concernant l'inventaire, l'état des lieux et du matériel ou la propreté de l'appartement devra être faite dans les 24 heures suivant l'arrivée à l'accueil de l'agence. Passé ce délai, **le locataire** sera considéré comme ayant tacitement reconnu l'exactitude de l'état des lieux, de l'inventaire et de la propreté de l'appartement et ne pourra se prévaloir d'aucune réclamation.

**Le locataire** devra signaler à l'agence toute casse ou détérioration survenue durant son séjour. **Le locataire** sera responsable des objets contenus dans l'appartement et sera tenu de rembourser les objets manquants ou détériorés à leur prix, ou de payer leur remise en état ou leur nettoyage (literie notamment. En cas de dégradation des lieux (murs, sols, sanitaires,...) **le locataire** sera tenu de rembourser l'évaluation des réparations estimées par le propriétaire ou l'agence.

#### Sécurité

**Les locataires** devront veiller à la fermeture des portes et fenêtres de leur appartement pendant leur absence. La responsabilité du propriétaire ou de l'agence ne pourra en aucun cas être engagée en cas de vol sans effraction.

Nous informons nos clients que selon l'article 6, répondant aux exigences de sécurité prévues par le Décret n° 95-949 du 25 août 1995, le couchage en hauteur ne convient pas aux enfants de moins de 6 ans.

#### Occupation

La location de l'appartement est effectuée pour un nombre maximum de \_\_\_ personnes. Tout dépassement de ce nombre entraînera une pénalité de 150 € par personne supplémentaire et par nuit.

#### Caution

Une caution de **800 € ou 1000€** devra être versée **par carte bancaire** à la remise des clés.

En cas de perte de clé, la somme de 70 € par clé sera facturée au locataire.

Le jour du départ, le locataire devra laisser l'appartement dans un parfait état de propreté :

- Vaisselle lavée, essuyée et rangée
- Poubelles vidées et nettoyées (Pensez au tri sélectif comme pour le reste de l'année)
- Frigo vide, dégivré et nettoyé (laisser le frigo fermé sur 3 pour éviter la détérioration)
- Couettes pliées sur les lits oreillers posés dessus

Sauf en cas de prestations **PACK VACANCES** (inclus dans cette prestation : location des draps et serviettes de bain, tapis de bains, 2 torchons et le ménage à la fin du séjour)

- Sanitaires propres
- Sols lavés

#### La caution sera restituée ou détruite par l'agence dans les 10 jours qui suivent le départ du locataire

Enfin en cas de tapage nocturne ou de tenue incorrecte en cours de séjour, l'agence se réserve le droit de garder la caution du client et le cas échéant de faire procéder à son expulsion avec l'aide des forces de gendarmerie si nécessaire, cette expulsion mettant un terme définitif au séjour du client sans aucune forme de dédommagement.

Accepté par le locataire :

Le..... A..... Signature :

Info animaux : les animaux doivent être signalés à l'avance et un accord du propriétaire est nécessaire, éloignez vous des chalets et des pistes pour la promenade bi-quotidienne de votre animal. Un cout de 30€ est à rajouter pour la semaine.